

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	<b>Commune du Val d'Ocre - 89110</b>
	<b>Conseil municipal du 24 MAI 2024</b>
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-quatre, le 24 mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, Commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Bernard Curnier Maire du Val d'Ocre
Présents 5	<b>Sont présent.e.s :</b> , Bernard Curnier, Bernard Duval, Stéphane Rouet, Aurélie Jaluzot, Jean Hugues Motard.
Votants 5	<b>Non représenté.e.s :</b> Françoise Richez ,Jean Claude Pokrywa ; Micheline Veillard; Aurore Luquin ; Michel Fonfria ; Pascal Robelot, Laurence Terraz, Aurélie Busset, Marie-Agnès Corbin ; Karen Delin ; Fabrice Salin ; Patrice Lagrange ; P Guttadoro

Désignation du secrétaire de séance : **S Rouet**

5 conseillers présents, 0 représentés soit 5 votants.

Lors du conseil du 17 mai 2024, le quorum n'ayant pas été atteint, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Nouvelle délibération fixant le mode de calcul des indemnités de fonction du maire, maire délégué, et adjoints. Point 6

## Ordre du jour :

### 1. Approbation CR du conseil municipal du 15 février 2024

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2024 n'appelant aucune remarque de la part des membres du conseil, est approuvé.

**Vote :** Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

### 2. Modification définitive du lieu de réunion du Conseil Municipal qui est réintégré dans les locaux de la MAIRIE

Lors du conseil municipal du 30 septembre 2021, l'assemblée avait pris la décision de conserver la salle polyvalente comme lieu définitif de réunion du conseil.

Le maire propose au conseil, qu'une délibération soit prise pour que dorénavant le conseil municipal de la commune du Val d'Ocre se réunisse à la mairie de St Aubin CHATEAUNEUF -LE VAL D'OCRE 15 grande Rue, 89110 Le Val d'Ocre

**Vote :** Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

### 3. Instauration prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Face à un niveau important d'inflation, les pouvoirs publics ont proposés aux collectivités territoriales de délibérer et d'octroyer une prime exceptionnelle en juin 2024.

Un projet de versement de prime a été proposé au Centre de Gestion 89, pour validation de leur part. Ce retour du CDG89 sera présenté au conseil pour validation.

Le maire propose au conseil le projet de verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat suivante ( au prorata du temps de travail )

- Rémunération brute inférieure à 23 700€ : 700€
- Rémunération brute entre 23 700€ et 27 300€ : 600€
- Rémunération brute entre 29 160€ et 30 840€ : 500 €

**Vote :** Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

### 4. DM de rectification sur le budget

Lors du vote du budget principal 2024, le trésor public a relevé deux erreurs qui nécessitent un DM rectificatives.

- Mauvaise imputation pour les premiers amortissements liés à l'éclairage public (SDEY )  
DI -4k€ en 2041582 / + 4k€ en 28041582
- Budget non équilibré -Immobilisations corporelles- travaux en régit  
RF 40 k€ en 722 / DI 30 k€ en 21351

COMMUNE DE LE VAL D'OCRE

Exercice : 2024

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
23/05/2024	023-	Virement à la section	10 000.00	/ /	-		0.00
23/05/2024	60632-	Fournitures de petit	-10 000.00	/ /	-		0.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0.00</b>
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
23/05/2024	21351-000	Bâtiments publics	40 000.00	23/05/2024	021-00	Virement de la section de	10 000.00
23/05/2024	21351-0	Bâtiments publics	-30 000.00	23/05/2024	2041582-	Autres grpts - Bâtiments et	-4 000.00
/ /	-		0.00	23/05/2024	28041582-	Autres grpts - Bâtiments et	4 000.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>10 000.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>10 000.00</b>

**Vote :** Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5

### 5. Délibération pour demande de subventions « Amendes de Police » pour la sécurisation des Placeaux et de la Rue Chaude.

*Le maire redemande l'autorisation au conseil de faire une demande de subventions pour des travaux de sécurisation de la rue Chaude et des Placeaux auprès des « Amende de Police »  
Montant global ht : 20 898.23 €.*

*Le montant prévisionnel s'élève à :*

- • 4392.00 €HT, pose de bordure béton
- • 2106.60 €HT, création de 4 passages piétons
- • 10 9770.06 €HT, création de 2 plateaux ralentisseurs
- 1991.60 €HT et 1430.97€ HT, signalétique

*Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5*

**6. Délibération fixant le mode de calcul des indemnités de fonction du maire, maire délégué, et adjoints.**

Rappel : Les indemnités de fonctions « couvrent » tous les frais exposés par les élus dans l'exercice de leur mandat (assurance personnelle pour les risques liés aux fonctions exercés, frais de déplacement, de matériel, etc .... )

Lors du conseil d'installation, le 25 mai 2020, les indemnités du maire, du maire délégué et des adjoints ont été définies en fonction d'un montant des indemnités versées lors du mandat précédent. Le fonctionnement habituel du calcul des indemnités se fait sur la base d'un pourcentage d'un indice de la fonction public territoriale. Aussi le maire propose au conseil de re définir le mode de calcul des indemnités de la façon suivante :

- Maire : 31% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction public ( indice 1207)
- Maire délégué : 17 % de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction public ( indice 1207)
- Maire adjoint : 8.25% de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la Fonction public ( indice 1207)

*Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 5*

**Information générale :**

**Elections européennes du 9 juin 2024.**

**Une nouvelle convention avec la Poste a été signé par le maire pour le maintient le l'agence communale jusqu'en 2033.**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19h25

*Le maire*

Bernard Curnier

